

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHOUX  
20.12.2021**

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, MN HUMBERT, F. CHESNAIS, F PERRIN, M RAMBERT, P MICHEL, P POLIS

Absents excusés : C MERCIER (qui donne pouvoir à P. POLIS), A. BOUCARD (qui donne pouvoir à F CHESNAIS),

Secrétaire : JL MOULEYRE

Ordre du jour :

**\*Approbation du PV du conseil municipal du 25.11.2021 :**

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 pouvoirs

Ajout à l'ordre du jour :

- Dépenses d'investissement avant vote du budget communal 2022,
- Dépenses d'investissement avant vote du budget eau 2022.

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 pouvoirs

**Délibérations :**

1) Budget communal : décision modificative n°2 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics		320,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>320,00 €</b>
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		254,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>254,00 €</b>
D 6531 : Indemnités élus	574,00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>574,00 €</b>	
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		254,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>254,00 €</b>
R 1323 : Départements	254,00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>254,00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 pouvoirs**

2) Budget eau : décision modificative n°1 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 13912 : Régions		2 034,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>2 034,00 €</b>
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	2 034,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 034,00 €</b>	
R 021 : Virement section exploitation		0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>0,00 €</b>
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..		2 034,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>2 034,00 €</b>
R 747 : Subv. et part. des collectivit..	2 034,00 €	
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>2 034,00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 pouvoirs**

3) Budget communal : demande de subvention 2022 : compostière

RAPPELANT la loi de finances n° 2017-1835 du 29 décembre 2017 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation vise à subventionner, entre autres, les équipements de la collectivité.

PROPOSANT donc de solliciter : la subvention au titre de la DETR 2022 attribuée par l'État, la subvention au titre du Conseil Départemental,

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 17 273 euros HT.

**Vu l'exposé du maire concernant l'importance d'une compostière communale et selon les préconisations du SICTOM (recycler les déchets végétaux tout en vous offrant un excellent engrais naturel, limiter les trajets à la déchetterie à St Claude)**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix POUR, dont 2 pouvoirs**

ADOPTE l'opération de création d'une compostière communale et arrête les modalités de financement à 17 273 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel :

DETR sollicité : 33.33 % = 5 757 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL sollicité : 33.33% = 5 757 €

AUTOFINANCEMENT : 33.33 % = 5 759 €

SOLLICITE pour l'attribution des subventions : la DETR attribuée par l'état, le Conseil Départemental S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement et à encaisser cette subvention.

4) DECI : installation d'une citerne : choix de l'entreprise :

Décision reportée au printemps : le choix de l'entreprise est reporté au printemps en raison de la relation entre ces travaux et ceux de l'installation de la compostière,

5) Location auberge :

Un bail d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera signé avec Mme MARTINEZ, propriétaire de la SARL « Auberge du lynx ». le loyer sera de 950 € HT mensuels (soit 1140 € TTC)

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 pouvoirs**

6) Dépenses d'investissement avant vote du budget eau / communal 2022 :

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget EAU 2022, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

EAU :

Chapitre 23 immobilisations corporelles :  $97\,497 \times 25\% = 24\,374 \text{ €}$

La limite de 24 374 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif EAU 2022

COMMUNAL :

Chapitre 21 immobilisations corporelles :  $151\,800 \times 25\% = 37\,950 \text{ €}$

La limite de 37 950 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 pouvoirs**

## Questions diverses

- Courrier Mme Odile MICHALET concernant le dépôt de fûts de sapin sur son terrain et les dégâts occasionnés par la coupe. Elle regrette de ne pas avoir été prévenue et consultée et demande réparation du préjudice.  
M. Perrier (entreprise) s'est engagé à enlever les écorces et à indemniser
- Informations SICTOM (conseil syndical du 30.11.2021) : Le Conseil Syndical du 30 novembre 2021 a évoqué le calendrier d'installation des conteneurs dans les communes qui n'en sont pas encore équipées, CHOUX sera concerné courant 2022. Le Président doit se déplacer à Choux début janvier pour en parler.
- Informations SIVOS : Pas de problème de fonctionnement sauf en ce qui concerne le projet de construction d'une nouvelle école. Madame le Maire a envoyé un courrier à Monsieur le Maire de Viry, avec copie aux membres du SIVOS, rappelant l'opposition du conseil municipal au projet actuel,
- Bilan sécurité église : L'escalier conduisant au clocher ainsi que les planchers des différents paliers sont en très mauvais état. Clément Mercier sera consulté pour voir ce qu'il convient de mettre en œuvre pour assurer la sécurité.  
La commune est actuellement à la recherche d'un maître d'œuvres pour assurer l'ensemble des travaux nécessaires sur ce bâtiment.
- Travaux au cimetière : La commune vient d'être informée que le département subventionnera les travaux à hauteur d'1/3.
- Projets concernant l'avenir du village : Le Président de la Communauté de Communes viendra à Choux le 5 janvier prochain pour visiter l'atelier de Serge Blanc-Potard en vue de réfléchir au projet d'habitat inclusif. Les enfants Blanc-Potard ont été sollicités pour ouvrir les locaux.
- Éclairage public : Sur proposition de Madame le Maire, le débat prévu ce jour autour du sujet est reporté en janvier, compte tenu de l'absence de deux des membres de la commission environnement porteuse du projet,

Fin de la séance 20H30



*Perrier*